

Paris le 13 février 2019

Présentation du projet de loi de transformation de la fonction publique : déclaration de la CFDT

Monsieur le ministre,

Cette réunion du Conseil commun de la Fonction publique se déroule dans un format peu habituel, certains l'ont déjà souligné. Avec un point annoncé dans nos échanges : la présentation du projet de loi et de ses grandes orientations, qui depuis des mois suscitent inquiétudes, critiques et aussi revendications et propositions d'infléchissements ou d'enrichissements. J'y reviendrai car cela ne nous empêchera pas de nous exprimer sur d'autres points.

Tout d'abord, nous souhaitons revenir rapidement sur les élections qui se sont déroulées en décembre dernier, qui ont permis l'expression démocratique des agents.

Malheureusement la participation a été marquée par une baisse assez forte passant pour la 1ère fois sous la barre des 50 %. On ne peut se contenter d'attribuer cette dégradation depuis plusieurs scrutins à la généralisation du vote électronique, ce serait trop simple. Il nous appartient évidemment de nous questionner encore et toujours sur nos pratiques et stratégies syndicales. Il convient aussi de mener la bataille pour le renforcement du dialogue social, méthode confrontation d'idées, de co-construction de solutions, susceptibles de susciter -voire d'emporter- l'adhésion d'agents dont les conditions de vie et de travail seraient améliorées, dont les compétences et le travail seraient reconnus.

L'un des facteurs de cette participation est aussi, ici ou là, un déficit d'implication des employeurs dans la bonne organisation du scrutin. On a ainsi vu des modalités de vote tellement multiples qu'elles en devenaient contre-productives. Sans parler des attermolements de quelques-uns à tout mettre en œuvre afin d'organiser les scrutins dans des conditions sereines.

Salarial et agenda social

Autre sujet avant le projet de loi : le rendez-vous salarial. Celui de 2018 d'abord. À ce jour, les textes revalorisant les indemnités kilométriques ne sont toujours pas publiés. C'est l'une des rares demandes que nous portions à avoir été satisfaite. Vous comprendrez tout à la fois notre impatience et notre mécontentement. Autre mécontentement : celui des agents de la Fonction publique hospitalière qui sont les seuls à être exclus de la revalorisation de 10 euros des jours CET.

Et le rendez-vous salarial 2019 ne figure même pas à la première version de l'agenda social transmis la semaine dernière. Aussi, la CFDT vous demande dès maintenant une deuxième version de l'agenda mentionnant la tenue du rendez-vous salarial au second trimestre, et dont la préparation doit débiter rapidement.

Le projet de loi

Maintenant, j'en arrive à l'essentiel de cette réunion : la présentation du projet de loi. Vous comprendrez qu'aujourd'hui, il est hors de question que nous intervenions ni sur la base d'articles de presse, ni sur la base d'un texte qui vient (ou va) à peine de nous être communiqué.

Pour autant, je rappellerais quand même que la CFDT fonctions publiques s'est exprimée de manière constante, directe et transparente depuis près d'un an maintenant.

Sur la méthode : nous avons toujours appelé à une concertation -puisque tel était le choix du gouvernement- qui tienne compte des propositions que nous pouvions y faire, des revendications que nous portons. Et pour cela, il faut l'envie de le faire et du temps. Aujourd'hui s'ouvre la dernière phase, celle où nous jugerons de la capacité du gouvernement à entendre les organisations représentatives des agents, titulaires et contractuels. C'est donc pour cette raison que la CFDT vous demande de suspendre ce projet de loi, de suspendre son arrivée au Parlement, pour construire la prise en compte de nos propositions. À cet égard, le délai entre notre réunion d'aujourd'hui et la séance plénière inscrite à l'agenda le 6 mars prochain doit impérativement être allongé, même s'il doit décaler le passage du texte en conseil des ministres.

Il nous semble raisonnable d'accepter que nous n'en sommes pas à quelques semaines près dans la période que nous traversons.

C'est bien parce que le texte qui nous est présenté ce soir est un avant-projet de loi que nous voulons encore peser, avant qu'il ne devienne un projet de loi.

Sur le fond, maintenant. Pour la CFDT, le projet de loi devra être l'occasion :

- de mettre en œuvre les mesures de niveau législatif de l'accord égalité professionnelle, et nous serons attentifs à ce que le résultat de la négociation soit respecté y compris lors du passage au Parlement, comme cela a pu se faire par le passé. Il convient de respecter le fruit d'une négociation dès lors qu'elle a permis de déboucher sur un accord majoritaire.

- de renforcer le dialogue social et la place de la négociation,
- d'améliorer les conditions d'emploi des contractuels sans remettre en cause le statut général de la Fonction publique,
- de mieux reconnaître le travail des agents sans les opposer les uns aux autres mais en valorisant les collectifs,
- d'accompagner et renforcer le développement de compétences et les éventuelles mobilités au sein de la Fonction publique exigées par les évolutions et transformations de services.

En plus de ces attentes, nous vous rappelons ici quelques-unes des revendications que nous portons, et pour lesquelles nous vous avons d'ailleurs transmis des contributions dans le courant de l'année 2018 :

- sur les instances de dialogue social. Tout d'abord, il faut le rappeler encore : la CFDT, comme les autres, n'était pas demandeuse de la fusion des instances décidée par la Gouvernement. Face à cette décision, la CFDT a fait le choix d'aborder les travaux sous l'angle des compétences des instances, des moyens pour les élus, les mandatés et leurs organisations, et enfin des niveaux auxquels sont placées les instances. Les organisations doivent garder la possibilité de mandater leurs représentant.e.s dans la formation spécialisée HSCT, nous sommes favorables à un seuil à 50 pour qu'existe une formation spécialisée, formation spécialisée qui doit pouvoir aussi exister en plus grande proximité que le formation plénière.
- vous connaissez nos désaccords sur les compétences des CAP. Ainsi que nos réticences fortes sur des CAP organisées par catégories hiérarchiques, même si l'approche doit être différenciée par versant.
- le recours au contrat ne doit pas se généraliser, ne doit pas substituer le contrat au statut. Nous regarderons dans le détail la rédaction du texte. Et aussi, nous revendiquons des sécurisations pour les agents contractuels : groupement d'employeurs pour éviter cumul de contrats à temps incomplets par exemple, portabilité du cdi sur les trois versants, garanties sur l'évolution de la rémunération et définition d'un cadre de gestion minimal obligatoire, instauration d'un volume horaire minimal hebdomadaire.
- sur la formation : comment garantir l'accès au bilan de compétences ? Comment garantir l'accès au CEP ? Pour toutes et tous sur les trois versants...
- comment associer les organisations syndicales au suivi des restructurations et des agents concernés ? Quels accompagnements, quelles possibilités de retour pour les agents impactés ? Vous ne serez pas surpris que la CFDT vous rappelle encore une fois que le compte personnel d'activité peut constituer un socle de droits attachés à la personne qui peut et doit vivre et être enrichi.

Pour finir, une dernière revendication qui fait le lien entre projet de loi et agenda social : la CFDT appelle de ses vœux une négociation, sur la base d'un bilan partagé, sur l'obligation pour les employeurs de participer financièrement à la protection sociale complémentaire de l'ensemble des agents sur les trois versants. Le projet de loi devra tenir compte des adaptations législatives nécessaires et des questions de calendrier pour ne pas se substituer à la négociation toujours à venir.

Vous l'aurez compris, Monsieur le ministre, la CFDT portera jusqu'au bout ses exigences. Et exprimera sans fard ses désaccords. Et valorisera sans fard ses revendications satisfaites en formulant le souhait qu'elles le soient toutes.

Mylène Jacquot

Secrétaire générale de la CFDT Fonctions publiques